



COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE PRESENTATION DU SYSTEME INFORMATIQUE INTEGRE DE VERIFICATION DE LA LEGALITE

Le 12 novembre 2021 à partir de 9 heures, s'est tenu à l'Hôtel Mont Fébé à Yaoundé, l'atelier de présentation du Système Informatique Intégré de Vérification de la Légalité, résultat à mi-parcours des travaux menés par le Groupe de Travail conjoint MINFOF-GUCE objet de la décision n° 0327/D/MINFOF/SETAT/CAB du 02 septembre 2020 du Ministre des Forêts et de la Faune.

Cet atelier était présidé par Monsieur NYONGWEN Joseph, Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune, représentant de Monsieur le Ministre.

Y ont pris part,

Les représentants des Administrations Publiques (SPM, MINADER, MINEPDED, MINCOMMERCE, MINEPAT, MINTSS, DGI, DGD), les représentants des partenaires au développement, les représentants des Organisations de la Société Civile, les experts indépendants, les responsables du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur, les responsables du MINFOF et les membres objet de la décision *supra* (voir liste de présence).

Le chronogramme de l'atelier prévoyait les points suivants :

- Mot du Directeur Général du GUCE ;
- Mot de bienvenue du président du Groupe de Travail MINFOF-GUCE ;
- Discours d'ouverture du Secrétaire Général du MINFOF ;
- Exposé 1 : Présentation du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières de deuxième génération (SIGIF 2) ;
- Exposé 2 : Présentation de la plateforme e-GUCE ;
- Exposé 3 : Présentation du schéma d'intégration pour la mise en place du Système Informatique Intégré de Vérification de la Légalité ;
- Echanges.

1 MOT DU DIRECTEUR GENERAL DU GUCE

Dans son mot introductif, le Directeur Général du GUCE a tout d'abord exprimé sa gratitude à Son Excellence Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de Faune, qui a permis la mise en place du groupe de travail MINFOF-GUCE dont les travaux ont débouché sur l'élaboration de la solution présentée ce jour. Il a, ensuite rappelé les principales missions du GUCE qui consistent en la simplification des procédures par le biais de la digitalisation. Poursuivant, il a présenté les résultats obtenus par la structure dont

9

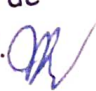
il a la charge et dont le plus probant est la mise en place du Système Informatique des Administrations Techniques (SIAT). Pour terminer, il a indiqué que le GUCE était disponible pour apporter sa contribution au respect d'un engagement international important pour le Cameroun qui est la mise en œuvre des accords APV/FLEGT comme pour justifier la participation du GUCE à l'élaboration de la solution intégrée qui a été présentée et laquelle selon lui, constituait déjà une bonne base de travail autour de laquelle les parties prenantes peuvent trouver un terme positif.

2 MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL MINFOF-GUCE

Prenant la parole, Monsieur le Directeur des Forêts, Président du Groupe de Travail MINFOF-GUCE, a rappelé les missions assignées à celui-ci à savoir :

- définir le périmètre des travaux à mener et la stratégie visant la levée des blocages actuellement rencontrés dans le cadre du Projet relatif au développement du SIGIF2 ;
- définir la stratégie d'interfaçage de la solution du SIGIF2 avec les Systèmes d'Information des autres administrations et parties prenantes ;
- examiner les aspects techniques, réglementaires et autres, liés à l'hébergement de la solution du SIGIF2 dans le Data Center du GUCE ;
- faire les propositions pour ce qui est du modèle économique accompagnant la collaboration entre le MINFOF et le GUCE.

En guise de résultats à mi-parcours, il a indiqué que le Groupe de travail est parvenue à une solution informatique dénommée Système Informatique Intégré de Vérification de la Légalité laquelle devrait reposer sur l'intégration des systèmes SIGIF 2, LegalTrace et e-GUCE avec pour avantage, la capitalisation dans le SIGIF 2 des paiements des taxes et redevances forestières à travers le module de gestion de paiement électronique qui devra être interfacé avec les systèmes de la Direction Générale des Impôts dans l'optique de recouvrer les taxes issues du processus d'émission des certificats de légalité et des licences FLEGT.

En ce qui concerne le modèle économique de rentabilisation de la solution, le Président du Groupe de Travail a indiqué que les réflexions se sont orientées vers un schéma basé sur la taxation de l'émission des autorisations FLEGT avec une facturation par mètre cube de bois exporté. Pour terminer et s'agissant des perspectives, il a évoqué la poursuite de l'aménagement du projet de convention entre le MINFOF et le GUCE avec en parallèle la publication des textes relatifs à la mise en vigueur du SIGIF 2 des procédures de délivrance des autorisation FLEGT et des critères et modalités de délivrance des certificats de légalité dans le cadre du régime des autorisation FLEGT. 

3 DISCOURS D'OUVERTURE DU SECRETAIRE GENERAL DU MINFOF

Le Secrétaire Général du MINFOF, Président de séance et Représentant Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune à cette séance, a tout d'abord témoigné la reconnaissance du Ministère des Forêts et de la Faune à l'endroit de Monsieur le Directeur Général du Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur (GUCE) pour les efforts déployés dans l'aboutissement des travaux présentés. Poursuivant, il a indiqué en guise de rappel, que le SIGIF 2 se positionne comme l'outil de gestion réglementaire de l'Administration forestière et de dématérialisation des procédures. Il a ensuite reconnu les efforts consentis depuis une dizaine d'années par le Ministère des Forêts et de la Faune avec l'appui des Partenaires au développement traditionnels pour se doter d'un logiciel stable, actuellement en cours d'utilisation par plus de 90% d'opérateurs économiques de la filière bois. En parlant justement de l'impact du SIGIF 2, Monsieur le Secrétaire Général a indiqué que celui-ci se situait à quatre niveaux à savoir : l'augmentation de la production forestière de l'ordre de 25%, l'augmentation du montant des taxes forestières, l'augmentation des taxes d'abattages de 25 à 30% et la maîtrise de la gestion durable des forêts grâce à l'optimisation de ses principales fonctions (économique et sociale, écologique, environnementale et protection).

Pour terminer, le président de séance a rappelé les circonstances de création du Groupe de Travail lesquelles découlent de la volonté du MINFOF et du GUCE de mutualiser les efforts afin de définir la stratégie d'interfaçage du Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière de 2ème génération connu sous l'acronyme de SIGIF 2, et de deux applications développées par le Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur (GUCE) à savoir : le LegalTrace et e-Guce.

4 EXPOSE 1 : PRESENTATION DU SYSTEME INFORMATIQUE DE GESTION DES INFORMATIONS FORESTIERES DE DEUXIEME GENERATION (SIGIF 2)

De l'exposé thématique sur le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières, présenté par Monsieur FOE Jean Philippe, Coordonnateur du Pool Technique SIGIF, il en ressort que :

- le SIGIF 2 a comme objectif principal, la gestion et le suivi durable de l'activité forestière et la lutte contre l'exploitation illégale du bois ;
Le SIGIF 2 est développé sur trois plateformes à savoir : le Web (Environnement complet fonctionnant en mode online), le Mobile et le Desktop (mode déconnecté) ;
- le SIGIF 2 comprend 18 modules permettant d'assurer la traçabilité et la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement, la dématérialisation des procédures et l'émission des différents documents liés à la gestion forestière (Certificat de Matérialisation des limites, Certificats de Conformité des Travaux d'Inventaire, Permis/Certificats, Lettre de Voiture, Bulletin de Spécification des Bois à l'Export, Certificat de Légalité, Attestation de Conformité de Produit, Titre de recouvrement, Autorisation FLEGT)

Pour clore, Monsieur Foé a présenté les réalisations dans le SIGIF à date (exercice 2021) à savoir : 398 entités forestières déjà enregistrées ; 163 PAO/certificats sont émis ; 3892 lettres de voiture produites et enfin, il a indiqué que 1 254 863 m³ de bois abattus pouvant générer 4 525 964 902 FCFA de taxe d'abattage.

5 EXPOSE 2 : PRESENTATION DE LA PLATEFORME E-GUCE

L'exposé thématique sur la présentation du GUCE et de sa plateforme numérique effectuée par Monsieur ANYAM Steve, Chargé d'étude au GUCE, a permis de noter que :

- Les missions du GUCE se résument à la simplification et la facilitation des procédures du commerce extérieur d'une part, et d'autre part à la réduction des coûts et délais de passage des marchandises ;
- La mise en place du GUCE s'est effectuée en deux phases principales à savoir : le Guichet Unique Physique (entre 2000 et 2004) et le Guichet Unique Electronique (depuis 2004) ;
- Les résultats phares du GUCE étant la mise en place de la plateforme électronique e-GUCE laquelle comprend le Système d'Information des Administrations Techniques (SIAT) regroupant en son sein neuf départements ministériels, la plateforme de paiement e-GUCE Payment System et le Formulaire unique du Commerce Extérieur (e-FORCE) ;
- Comme perspective, le GUCE se propose de mettre à contribution ses acquis et procéder à l'acquisition, l'adaptation et la maintenance du SVL LegalTrace en complémentarité avec le SIGIF 2.

6 EXPOSE 3 : PRESENTATION DU SCHEMA D'INTEGRATION POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTEME INFORMATIQUE INTEGRE DE VERIFICATION DE LA LEGALITE

Le Troisième et dernier exposé thématique sur le Système Informatique Intégré de Vérification de la Légalité toujours présenté par Monsieur ANYAM Steve, a montré la solution d'interfaçage conçue et proposée par le Groupe de Travail MINFOF-GUCE. De cet exposé, il ressort que :

- Les systèmes mis en commun dans cette solution sont : le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières de deuxième génération (SIGIF 2), la plateforme e-GUCE avec ses composantes (e-FORCE, e-Payment, SIAT) et Legal Trace (outil informatique de traçabilité et de vérification de la légalité) ;
- Cette intégration vise in fine, à garantir les échanges de données entre les différents systèmes, permettant ainsi :
 - de capitaliser dans le SIGIF 2 les paiements des taxes et redevances forestières à travers le système e-GUCE (module de gestion des paiements électroniques) interfacé avec la DGI ;
 - de couvrir les processus d'émission du Certificat de Légalité et d'émission de l'Autorisation FLEGT.

7 ECHANGES

A l'issu des présentations, les préoccupations des participants se sont articulées autour des points suivants :

1. Les dispositions prises pour assurer le déploiement et la disponibilité du SIGIF 2 ;
2. La contribution du MINFOF dans le cadre du processus d'interfaçage en cours ;
3. La position des partenaires au développement par rapport au travaux menés ;
4. La problématique de l'authentification manuel de l'Attestation de Respect des Obligations Environnementales (AROE) ;
5. Le devenir des recettes liées à la vente des documents sécurisés et à la production des certificats en cas d'émission de ceux-ci par le SIGIF 2.

S'agissant du point 1, il a été noté que le Ministère des Forêts et de la Faune qui assure le financement du SIGIF 2 depuis le retrait du principal partenaire financier, est entrain de prendre les dispositions nécessaires pour l'équipement du site de Nkolbisson et de ses différents checkpoints traçabilité. La réception technique des équipements dédiés à la salle serveur de Nkolbisson étant déjà effectuée et la réception provisoire suivra dans les prochains jours. Parlant du financement de Système Informatique Intégré de Vérification de la Légalité qui est un système hybride, celui-ci reposera sur un modèle économique permettant d'assurer sa maintenance.

Pour ce qui est de la contribution du MINFOF dans le processus d'interfaçage évoqué au point 2, il a été mentionné qu'une convention de partenariat sera élaborée et soumis à la sanction des hiérarchies respectives du GUCE et du MINFOF, et permettra de définir non seulement les rôles des systèmes mis en commun mais également les responsabilités de chaque partie prenante.

La position des partenaires au développement évoquée au point 3 a été donnée par les représentants de l'AFD, GIZ et TRAFFIC, seuls partenaires présents. Il ressort de leurs interventions que la présence de leurs institutions ce jour, se justifie par leur volonté de rester informer du processus en cours et des améliorations proposées et voir dans quelle mesure un accompagnement peut être apporté.

Concernant la problématique de l'authentification de l'AROE, les participants ont été rassurés de ce que cela s'effectuera bien de manière numérique vu que le processus de délivrance de ce document est déjà dématérialisé. Un projet de texte a d'ailleurs été élaboré dans ce sens et soumis à la sanction du Premier Ministre.

Quant au point 5 portant sur l'inquiétude de voir disparaître certains sources de recettes de la loi des finances et du Compte d'Affectation Spécial (CAS Forêt) suite à l'émission dans le SIGIF 2 de certains documents actuellement payant, l'assistance a été rassurée de ce qu'aucune recette ne disparaîtra à cause du SIGIF 2 étant donné que des mécanismes de paiement sont mis en place afin de s'assurer du paiement effectif desdites recettes et subiront sans doute des améliorations avec la mise en place de la solution intégrée objet de l'atelier de ce jour.

Recommandations

A l'issu des échanges, il a été recommandé la poursuite des travaux du Groupe de travail afin de finaliser et de faire valider :

- le processus d'intégration entre les différents systèmes ;
- le projet de convention de collaboration entre le MINFOF et le GUCE
- le modèle économique de rentabilisation de la solution proposée ce jour.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le Président a levé la séance à 13h00min.



Rapporteur

CHEF DE CELLULE

Marthe Aurellie NGONO épouse ZINTCHEM



Le Président du GT MINFOF-GUCE

NGOMIN Anicet

Le Président de séance

NYONGWEN Joseph